



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mardi 2 juillet 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente
Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Jérémy Ernould (partie de séance)	Marie-Josée Savard
Jean-François Gosselin	Dominique Tanguay
Pierre-Luc Lachance	Suzanne Verreault
Sylvain Légaré	Steeve Verret
Stevens Mélançon	Émilie Villeneuve
Michelle Morin-Doyle	Patrick Voyer

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absent: Monsieur le conseiller Raymond Dion

Ouverture de la séance

À 17 heures, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le maire Régis Labeaume présente la délégation de la Ville de Namur, afin de célébrer le 20^e anniversaire de jumelage entre les villes de Québec et Namur. Monsieur Maxime Prévot, bourgmestre de Namur, prend la parole afin de souligner le partenariat entre ces deux capitales francophones. Sont présents également de la délégation de la ville de Namur : Anne Barzin, Philippe Noël, Cathy Collard, Jacques Étienne, Frederic D'aoust et Natacha Straus.

CV-2019-0578 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0579 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 juin 2019

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 juin 2019, tel que rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 19 juin 2019 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 19 juin 2019 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document relatif à la contribution au déficit d'opération encouru par *QMI Spectacles inc.* pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018, en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la Ville tenue le 17 juin 2019;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussières, d'un document intitulé : *Mémoire déposé dans le cadre de l'élaboration de la Vision de l'habitation de la Ville de Québec*, daté du 28 juin 2019;
- Dépôt d'une modification à la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Vincent Dufresne.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par madame Ginette Paquin, d'un document relatif à la conservation du boisé près de l'école de Rochebelle;
- Dépôt, par madame Hélène Garant, de différents documents demandant un moratoire sur la démolition de l'aréna Jacques-Côté.

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Il est 19 h 14.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant de rendre public le rapport sur les effets électriques potentiels résultants de la cohabitation du tramway et de la ligne à haute tension dans le secteur du boulevard Pie-XII, celui sur le bruit engendré par la mise en service d'un futur tramway à Québec, ainsi que toutes les autres études complétées en lien avec le projet de Réseau structurant de transport en commun.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau dépose un avis de proposition relatif à la révision des programmes d'aide financière à la restauration et à la rénovation patrimoniale.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant que la Ville s'engage à tenir des consultations publiques à l'automne 2019 dans les six arrondissements sur le projet de Réseau structurant de transport en commun.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant la tenue d'un comité plénier en septembre 2019 sur la mise en service des *Midibus* par le *Réseau de transport de la capitale*.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2019-0580 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 juin 2019 afin que la Ville rende publique, d'ici le 2 juillet 2019, l'analyse comparative des 16 sites étudiés pour l'établissement de la nouvelle centrale de police - DG2019-040 (Ra-2135)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2019-040. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 juin 2019, demandant de rendre publique, d'ici le 2 juillet 2019, l'analyse comparative des 16 sites étudiés pour l'établissement de la nouvelle centrale de police, mais de présenter cette analyse aux membres du conseil de la ville lors d'un comité plénier qui se tiendra à l'automne 2019.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la construction d'une nouvelle centrale de police à Québec est un dossier actif depuis de nombreuses années au sein de l'administration municipale;

Attendu que dans le cadre du dernier projet annoncé par l'administration en place, la Ville avait procédé à l'achat d'un terrain de 2,6 M\$ dans le secteur Lebourgneuf, lequel s'était avéré inadéquat;

Attendu que ce même projet a vu son coût passer de 40 M\$ à 72 M\$, puis à près de 80 M\$, selon les dires du maire de Québec, soit du simple au double en deux ans;

Attendu que devant cet échec retentissant et à la suite du départ du vice-président du comité exécutif et responsable du dossier, monsieur Jonatan Julien, le maire de Québec a été contraint de mettre ce projet sur la glace en mai 2018;

Attendu que le 3 juin 2019, le chef du Service de police de la Ville de Québec, monsieur Robert Pigeon, a annoncé l'achat de terrains pour la relocalisation de la future centrale de police à l'intersection du boulevard Louis-XIV et de la rue des Métis;

Attendu que le conseil d'agglomération de Québec a entériné cette décision le 5 juin 2019;

Attendu que le site retenu a déjà fait l'objet d'un litige civil devant la Cour supérieure du Québec;

Attendu que le chef de police de la Ville de Québec, monsieur Robert Pigeon, que le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, ainsi que le vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec, monsieur Rémy Normand, ont tous trois confirmé, à des moments différents, que l'administration avait étudié 16 sites potentiels pour la construction de la nouvelle centrale de police;

Attendu que le 18 mai 2018, le conseil municipal avait voté unanimement en faveur d'un comité plénier devant se dérouler à l'automne 2018, lequel n'a jamais eu lieu;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que l'administration Labeaume rende publique, d'ici le 2 juillet 2019, l'analyse comparative des 16 sites étudiés pour l'établissement de la nouvelle centrale de police.

Monsieur le conseiller Patrick Voyer demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernoult, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Patrick Voyer.

En faveur : 4 Contre : 13

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0581 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 juin 2019, demandant que la Ville s'associe à Québecor afin de mener une consultation publique à l'automne 2019 dans tous les arrondissements, visant à recueillir les suggestions des citoyens et des gens d'affaires pour assurer rapidement la rentabilité du Centre Vidéotron - DG2019-041 (Ra-2135)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2019-041. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 juin 2019, demandant que la Ville s'associe à Québecor afin de mener une vaste consultation publique à l'automne 2019 dans tous les arrondissements, visant à recueillir les suggestions des citoyens et des gens d'affaires pour assurer rapidement la rentabilité du Centre Vidéotron.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le *Centre Vidéotron* est un amphithéâtre multifonctionnel situé sur le site d'*ExpoCité*, dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou;

Attendu que la construction de l'édifice de 370 millions de dollars s'est amorcée en 2012;

Attendu qu'avec plus de 18 000 sièges, cet amphithéâtre constitue le deuxième plus grand au Québec;

Attendu que ce projet émane d'un désir qu'une équipe de la *Ligue nationale de hockey (LNH)* s'installe à nouveau à Québec, projet qui ne s'est toujours pas concrétisé près de quatre ans après l'inauguration du *Centre Vidéotron* en septembre 2015;

Attendu que cet aréna moderne, dont la Ville est propriétaire, est l'actuel domicile des *Remparts de Québec* de la *Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ)*;

Attendu que l'entente sur la gestion du nouvel amphithéâtre de Québec par *Québecor* a été signée le 2 septembre 2011;

Attendu que, d'une durée de 25 ans, cette entente de gestion statue que *Québecor* versera 33 millions de dollars pour avoir son nom sur l'aréna;

Attendu qu'en vertu de ce contrat, la Ville de Québec doit rembourser 50% des pertes d'exploitation du *Centre Vidéotron*, jusqu'à concurrence du loyer annuel;

Attendu que cette clause a amené la Ville de Québec à rembourser plus de 8,2 millions de dollars à *Québecor* depuis septembre 2015;

Attendu qu'au cours de sa première année d'exploitation complète, s'étant terminée le 12 septembre 2016, le *Centre Vidéotron* a accueilli 93 événements sportifs et spectacles et 1,1 million de spectateurs;

Attendu qu'au cours de sa troisième année d'exploitation complète, s'étant terminée le 12 septembre 2018, le *Centre Vidéotron* a accueilli 91 événements sportifs et spectacles et 812 000 spectateurs;

Attendu que la firme comptable *Ernst & Young* a indiqué, dans un plan d'affaires préparé en 2010 pour le nouvel amphithéâtre de Québec, qu'il faudrait y tenir au moins 108 événements annuels afin d'en assurer la rentabilité;

Attendu que le gestionnaire du *Sprint Center* situé dans l'état de Kansas City, aux États-Unis, soit un autre amphithéâtre sans équipe de sport professionnel, a généré des profits chaque année depuis son inauguration en 2007;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que la Ville de Québec s'associe à *Québecor* afin de mener une vaste consultation publique à l'automne 2019 dans tous les arrondissements, afin de recueillir les suggestions des citoyens et des gens d'affaires pour

assurer rapidement la rentabilité du *Centre Vidéotron*.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 4 Contre : 15

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0582 **Avis de proposition déposée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 juin 2019, relatif à la prorogation immédiate de la démolition de l'aréna Jacques-Côté et à l'octroi d'un mandat à une firme pour réaliser une contre-expertise indépendante sur l'état de la structure et l'évaluation des travaux requis pour sécuriser ce dernier - GI2019-012 (Ra-2135)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel GI2019-012. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le 16 février 2019, une poutre du toit de l'aréna Jacques-Côté s'est affaissée en raison de la charge de neige;

Attendu que cet incident a immédiatement entraîné la fermeture de ce bâtiment municipal fort achalandé;

Attendu que la Ville de Québec a annoncé le 12 avril 2019 la fermeture définitive de l'aréna de Sillery, soit un an plus tôt que prévu;

Attendu qu'à la suite de l'affaissement de la poutre du toit, elle a mandaté une firme externe, *Douglas consultants*, afin de poser un diagnostic de la structure;

Attendu que la Ville de Québec a aussi demandé, lors de cette analyse, d'évaluer si la structure est encore apte à assumer ses fonctions;

Attendu que le rapport déposé par la firme *Douglas consultants* est daté du 29 mars 2019 et qu'il est indiqué sur ce dernier qu'il s'agit de la version 2;

Attendu que l'administration municipale a refusé un avis de proposition visant

à rendre publique la version 1 du rapport;

Attendu que cette requête a été également refusée à la suite d'une demande à l'accès à l'information et que cette décision est maintenant en cours de révision devant la *Commission d'accès à l'information du Québec*;

Attendu que le 11 juin 2019, le conseil de quartier de Sillery a adopté une résolution demandant entre autres à la Ville de Québec de surseoir sur-le-champ à toute démolition et de demander une contre-expertise indépendante sur l'état de la structure et l'évaluation des travaux requis pour sécuriser l'établissement;

Attendu que l'offre d'heures de glace à Québec a été impactée de manière significative à la suite de la fermeture de l'aréna Jacques-Côté, le tout au détriment des associations sportives de Québec;

Attendu qu'à Québec, les besoins en infrastructures pour pratiquer les sports de glace sont grands;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que la Ville de Québec s'engage à surseoir la démolition de l'aréna Jacques-Côté immédiatement et mandate une firme afin de réaliser une contre-expertise indépendante sur l'état de la structure et l'évaluation des travaux requis pour sécuriser ce dernier.

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 4 Contre : 15

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

CV-2019-0583 Soulignement du 100^e anniversaire de la présence permanente du Royal 22^e Régiment à Québec

Attendu que l'année 2014 marquait le 100^e anniversaire de la formation du *Royal 22^e Régiment*, fondé en 1914, au début de la Première Guerre mondiale;

Attendu que la formation du Régiment répondait à une forte demande de créer un régiment permettant aux Canadiens français de servir dans leur langue maternelle;

Attendu qu'en termes d'effectifs, le *Royal 22^e Régiment* représente aujourd'hui la plus grande unité militaire au Québec et la plus importante unité francophone en Amérique, et participe à tous les engagements militaires du Canada, incluant non seulement les opérations de combat, mais également celles de maintien et de consolidation de la paix à l'internationale;

Attendu que le 4 avril 1919, les membres du conseil de la Ville de Québec adoptaient la résolution 803, demandant que « le 22^e Bataillon Canadien ainsi constitué comme faisant partie de la force permanente soit stationné en la Cité de Québec »;

Attendu que l'année 2020 marquera le 100^e anniversaire de la présence du *Royal 22^e Régiment* à la *Citadelle de Québec*, événement qui sera souligné par une exposition temporaire du photographe Éric Côté au *Musée Royal 22^e Régiment*;

Attendu que le *Royal 22^e Régiment* demeure un joyau de notre patrimoine collectif et qu'il représente la fierté et l'honneur des Canadiens français de servir leur patrie dans leur langue maternelle;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil soulignent l'approche du 100^e anniversaire de la présence permanente du *Royal 22^e Régiment* à la *Citadelle de Québec* et saluent l'engagement de leurs prédécesseurs à préserver l'héritage du patrimoine militaire des Canadiens français à Québec, berceau de la francophonie en Amérique.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0584 **Condoléances à la famille et aux proches de monsieur André Mignault, fondateur de *Moisson Québec***

Attendu que le 26 juin 2019, nous avons appris le décès de monsieur André Mignault, le fondateur de *Moisson Québec*;

Attendu que, d'abord créé pour répondre à des besoins que l'on croyait temporaires en 1987, *Moisson Québec* est devenue aujourd'hui la plus grande banque alimentaire de la région;

Attendu que plus de 30 ans plus tard, *Moisson Québec* répond à des demandes d'aide alimentaire sans cesse croissantes et que l'organisme offre un soutien à 35 400 personnes chaque mois;

Attendu qu'en 2010, monsieur André Mignault a été honoré de la médaille de l'Assemblée nationale et de la médaille de la Ville de Québec pour sa lutte contre la pauvreté;

Attendu que monsieur André Mignault restera dans nos mémoires comme un homme de grandes convictions, notamment grâce à son importante implication dans le combat contre l'insécurité alimentaire;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil saluent l'apport important de monsieur André Mignault pour améliorer la qualité de vie des personnes vivant des conditions socioéconomiques difficiles et qu'ils offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0585 Félicitations à monsieur Jimmy Pelletier pour sa traversée du Canada à vélo à main et son soutien aux organismes communautaires

Attendu que l'athlète paraplégique et paralympique Jimmy Pelletier, accompagné de six autres cyclistes, effectue actuellement une traversée du Canada, de Vancouver à Halifax, à vélo à main;

Attendu que ce parcours ambitieux représente une distance de 7 200 kilomètres en 67 jours;

Attendu que la traversée vise à amasser plus de 500 000 \$ en dons au profit des personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme, d'un handicap physique ou intellectuel;

Attendu que ce montant, combiné à *La Randonnée Jimmy Pelletier*, sera distribué au *Patro Roc-Amadour* et *Adaptavie* ainsi que dans certains organismes des villes visitées sur le parcours;

Attendu que les bénéficiaires permettent l'achat d'équipements de sports adaptés et la réalisation de projets visant le développement, la socialisation et l'accompagnement des personnes handicapées physiques et/ou intellectuelles;

Attendu que monsieur Jimmy Pelletier est un athlète accompli qui a participé aux *Jeux paralympiques de Turin* en 2006 en ski de fond et en luge, et qu'il est également devenu la deuxième personne au monde à atteindre le sommet du Kilimandjaro en vélo de montagne adapté;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu que les membres du conseil saluent l'initiative de monsieur Jimmy Pelletier et sa générosité, et qu'ils lui souhaitent une bonne fin de traversée jusqu'à Halifax.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

Madame la présidente Geneviève Hamelin quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Vincent Dufresne la remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 55.

CV-2019-0586 Entente entre la Ville de Québec et 3E Événements, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Jour de l'An à Québec*, en 2019 - BE2019-056 (CT-2428024) — (Ra-2133)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 3E Événements, relative au versement d'une subvention de 400 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Jour de l'An à Québec*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0587 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif à l'entente triennale entre la Ville de Québec et la *Maison des jeunes l'Escapade de Val-Bélair*, relative au versement d'un soutien financier annuel pour les années 2019, 2020 et 2021 - LS2019-189 (CT-2430762) — (Ra-2133)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente triennale entre la Ville de Québec et la *Maison des jeunes l'Escapade de Val-Bélair*, relative au versement d'un soutien financier annuel de 36 317 \$ pour les années 2019, 2020 et 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2019 à 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0588 **Prise d'acte du bilan des réalisations de la mise en oeuvre du Plan d'action 2017–2020 pour l'accessibilité universelle, les personnes âgées et les personnes ayant des incapacités, pour les années 2017 et 2018 - LS2019-192 (Ra-2133)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la prise d'acte du bilan des réalisations de la mise en oeuvre du *Plan d'action 2017-2020 pour l'accessibilité universelle, les personnes âgées et les personnes ayant des incapacités*, pour les années 2017 et 2018.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la présidente Geneviève Hamelin reprend son siège. Il est 20 h 18.

CV-2019-0589 **Fin des procédures d'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'hébergement touristique collaboratif, R.V.Q. 2764 - PA2019-093 (Ra-2133)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de mettre fin aux procédures d'adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'hébergement touristique collaboratif*, R.V.Q. 2764.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0590 **Ententes entre la Ville de Québec et trois compagnies de production, relatives aux versements de subventions, dans le cadre de l'appel à projets du 24 avril 2019 pour le Soutien à la production de longs métrages et séries télévisées - BE2019-073 (CT-2432188) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion des ententes entre la Ville de Québec et trois compagnies de production, relatives aux versements de subventions totalisant 625 000 \$, dans le cadre de l'appel à projets du 24 avril 2019 pour

le *Soutien à la production de longs métrages et de séries télévisées*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0591 Entente entre la Ville de Québec et le Groupe Pentathlon, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement Québec Singletrack Expérience, en 2019 - BE2019-082 (CT-2431886) — (Ra-2134)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Groupe Pentathlon*, relative au versement d'une subvention de 15 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Québec Singletrack Expérience*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Bureau des grands événements et le greffier de la Ville à signer ladite entente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0592 Ententes relatives aux versements de subventions entre la Ville de Québec et quatre organismes, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle* - CU2019-057 (Modifiée par CV-2019-1057) (CT-2430726) — (Ra-2134)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion des ententes relatives aux versements de subventions entre la Ville de Québec et quatre organismes, tels qu'indiqués à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel, totalisant 2 999 610 \$, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville et le greffier de la Ville à signer lesdites ententes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0593 **Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure du boulevard Neilson, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 660 657 du cadastre du Québec, et vente de cette même partie de lot - Compensation pour le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2019-155** (Ra-2134)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu :

- 1° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé sur le boulevard Neilson, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 660 657 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 6 739,0 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de vendre un immeuble situé en bordure du boulevard Neilson, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 660 657 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 6 739,0 mètres carrés, à *Novalia inc.*, pour une somme de 2 305 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire;
- 3° d'accepter la cession par la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue Valentin, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 660 657 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 673,9 mètres carrés, à titre de compensation pour fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels, tel qu'illustré approximativement au plan joint à ce même sommaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0594 **Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 450, rue Seigneuriale, connu et désigné comme étant le lot 1 757 814 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - **DE2019-164** (CT-2428631) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 450, rue Seigneuriale, connu et désigné comme étant le lot 1 757 814 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 762,7 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, pour une somme de 325 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion

des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et ses dépendances.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0595 **Annulation de l'appel public de propositions numéro 52514, relatif à la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 029 709 du cadastre du Québec - Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue Hardy, connu et désigné comme étant le lot 5 029 709 du cadastre du Québec, et vente de ce même lot - Arrondissement de Beauport - DE2019-168 (Ra-2134)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu :

- 1° d'annuler l'appel public de propositions numéro 52514 pour la vente d'un immeuble situé en bordure de la rue Hardy, connu et désigné comme étant le lot 5 029 709 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé en bordure de la rue Hardy, connu et désigné comme étant le lot 5 029 709 dudit cadastre, d'une superficie de 1 820,8 mètres carrés, tel qu'illustré au plan joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 3° de vendre un immeuble situé en bordure de la rue Hardy, connu et désigné comme étant le lot 5 029 709 dudit cadastre, d'une superficie de 1 820,8 mètres carrés, à 9249-9755 *Québec inc.*, pour une somme de 380 499 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0596 **Acceptation d'une offre d'achat présentée par 9398-1132 *Québec inc.* à l'égard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 052 994 du cadastre du Québec, situé sur le territoire du parc industriel de Beauport, secteur nord, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - Arrondissement de Beauport - DE2019-173 (Ra-2134)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu :

- 1° d'accepter l'offre d'achat déposée par 9398-1132 *Québec inc.* à l'endroit d'un immeuble situé sur le territoire du parc industriel de Beauport, secteur nord, connu et désigné comme étant le lot 6 052 994 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 4 658,7 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire

décisionnel, notamment le délai de 12 mois pour commencer la construction;

- 2° de vendre le lot 6 052 994 dudit cadastre, au prix de 72,66 \$ le mètre carré, correspondant à une somme de 338 501,14 \$, plus les taxes applicables.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0597 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation à des fins municipales, de deux immeubles sis aux 210 et 220, rue Lee, connus et désignés comme étant les lots 1 479 369 et 1 479 370 du cadastre du Québec, ainsi qu'un troisième immeuble sis aux 225 à 295, rue Lee et 60, rue de la Pointe-aux-Lièvres, connu et désigné comme étant le lot 1 479 354 dudit cadastre - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-174 (Ra-2134)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation à des fins municipales, de deux immeubles sis aux 210 et 220, rue Lee, connus et désignés comme étant les lots 1 479 369 et 1 479 370 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, respectivement d'une superficie de 2 379,4 mètres carrés et de 1 953,4 mètres carrés, ainsi qu'un troisième immeuble sis aux 225 à 295, rue Lee et 60, rue de la Pointe-aux-Lièvres, connu et désigné comme étant le lot 1 479 354 dudit cadastre, d'une superficie de 10 299,5 mètres carrés;
- 2° le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, des immeubles mentionnés au paragraphe 1°;
- 3° la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie à procéder à la préparation de tout plan et toute description technique et à réaliser toute opération cadastrale requise à cette fin d'acquisition de gré à gré ou par expropriation;
- 4° le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition des bâtiments et leurs dépendances.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0598 Acquisition, à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, d'un immeuble situé à l'intersection du boulevard Montmorency et du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant le lot 1 570 751 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-177 (CT-2431047) — (Ra-2134)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'acquérir, à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 570 751 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 2 949 mètres carrés, de *Transport C. Giguère inc.*, pour une somme de 410 000 \$, plus les taxes applicables, représentant un taux unitaire de 139,03 \$ le mètre carré, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0599 **Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 3987, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 796 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - DE2019-180 (CT-2430902) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 3987, rue Chabanel, avec la seule garantie légale du droit de propriété et sans garantie légale de qualité, connu et désigné comme étant le lot 1 216 796 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 693,7 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de monsieur Luc Guilbault, pour une somme de 245 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, notamment les exclusions de la vente (article 9);
- 2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et ses dépendances.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0600 **Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise de la 65^e Rue Est, connue et désignée comme étant le lot 1 240 582 du cadastre du Québec, et vente de ce même lot - Arrondissement de Charlesbourg - DE2019-183 (Abrogée par CV-2020-0559) (Ra-2134)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

il est résolu :

- 1° d'ordonner la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise de la 65^e Rue Est, connue et désignée comme étant le lot 1 240 582 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 630,6 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire

joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;

- 2° de vendre un immeuble situé en bordure de la 65^e Rue Est, connu et désigné comme étant le lot 1 240 582 dudit cadastre, d'une superficie de 630,6 mètres carrés, à *Gestion Kaffra inc.*, pour une somme de 190 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe audit sommaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0601 Avenant à la promesse de vente entre la Ville de Québec et monsieur Éric Beulé en vertu de la résolution CV-2019-0486, relative à l'acquisition du lot 2 034 504 du cadastre du Québec - Modification de la résolution CV-2019-0486 relative à l'acquisition de ce même immeuble - Arrondissement de Beauport - DE2019-197 (Modifie CV-2019-0486) (Ra-2134)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'avenant à la promesse de vente signée par monsieur Éric Beulé le 25 avril 2019, et acceptée par la Ville de Québec le 3 juin 2019, aux termes de la résolution CV-2019-0486, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° de modifier la résolution CV-2019-0486 adoptée le 3 juin 2019, relative à l'acquisition du lot 2 034 504 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, par le remplacement du premier paragraphe, lequel devra se lire comme suit :

« d'acquérir, à des fins municipales, avec la garantie légale, un immeuble sis au 447, rue Seigneuriale, connu et désigné comme étant le lot 2 034 504 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de monsieur Éric Beulé, pour une somme de 280 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente et à l'avenant joints au sommaire décisionnel ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0602 Avenant à la promesse de vente entre la Ville de Québec et monsieur André Fortin, en vertu de la résolution CV-2019-0234, relative à l'acquisition du lot 1 216 795 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec - Modification de la résolution CV-2019-0234 - Arrondissement de Beauport - DE2019-199 (Modifie CV-2019-0234) (Ra-2134)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'avenant à la promesse de vente signée par monsieur André Fortin le 7 février 2019, et acceptée par la Ville de Québec le 18 mars 2019, aux termes de la résolution CV-2019-0234, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° de modifier la résolution CV-2019-0234, adoptée le 18 mars 2019, relative à l'acquisition du lot 1 216 795 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, par le remplacement du premier paragraphe, lequel devra se lire comme suit :

« d'acquérir, à des fins municipales, avec la seule garantie légale du droit de propriété et sans garantie légale de qualité, un immeuble sis au 3983, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 795 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de monsieur André Fortin, pour une somme de 100 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente et à l'avenant joints au sommaire décisionnel ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0603 **Convention entre la Ville de Québec et le *Musée canadien de l'histoire*, relative à la création d'une exposition virtuelle participative sur la ville de Québec intitulée : *La mémoire en partage* - GA2019-008 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et le *Musée canadien de l'histoire*, afin de recevoir une somme de 169 369 \$, plus les taxes applicables, pour la création d'une exposition virtuelle participative sur la ville de Québec intitulée : *La mémoire en partage*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0604 **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (Dossier 2016151) - IN2019-023 (Ra-2134)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser la conclusion du protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées*, pour le dossier numéro 2016151.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0605 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative à la location d'heures de glace au PEPS de l'Université Laval - LS2019-083 (CT-LS2019-083) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative à la location d'heures de glace au PEPS de l'Université Laval, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021, avec possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0606 **Appropriation d'une somme à même le Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - LS2019-232 (CT-LS2019-232) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche PTI 1922008–V pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2019 du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire d'un montant de 80 000 \$;
- 2° d'approprier 80 000 \$ à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, pour compléter le montage financier du réaménagement du parc Provancher.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0607 Appropriation d'une somme à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **LS2019-234 (CT-LS2019-234) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche PTI 1922068–V pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2019 du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire d'un montant de 120 000 \$;
- 2° d'approprier 120 000 \$ à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, pour compléter le montage financier du réaménagement du parc de la Chaudière et de son pavillon de services.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0608 Reconnaissance de l'organisme à but non lucratif *Club cycliste Sainte-Foy (Québec–Métro)* - **LS2019-245 (Ra-2134)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de reconnaître l'organisme *Club cycliste Sainte-Foy (Québec–Métro)* à titre d'organisme à portée municipale de niveau collaborateur.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0609 Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité pour le *Programme Rénovation Québec* - **PA2019-079 (CT-PA2019-079) — (Ra-2134)**

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier 1 946 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité pour le *Programme Rénovation Québec* (CV-2017-0447).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0610 **Modification à l'entente entre la Ville de Québec et la *Société d'habitation du Québec*, concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité - PA2019-087 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de la modification à l'entente entre la Ville de Québec et la *Société d'habitation du Québec*, concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la modification à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de nommer la directrice de la Division de la mise en valeur du territoire et des projets majeurs et le directeur de la Division de la planification stratégique du territoire du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement comme personnes autorisées à l'annexe 1 de l'entente concernant la sécurité de l'information jointe audit sommaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0611 **Boisé Royal Phase 7B - Prolongement de la rue Chagall entre les rues Capri et des Comptines - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2019-111 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9078-0859 *Québec inc.* comprenant le prolongement de la rue Chagall entre les rues Capri et des Comptines sur une longueur approximative de 265 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan projet de lotissement joint au sommaire décisionnel, ainsi que selon les conditions de l'entente jointe audit sommaire;
- 2° d'autoriser 9078-0859 *Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9078-0859 *Québec inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après avoir reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;

- 4° d'autoriser la conclusion avec 9078–0859 *Québec inc.* de l'entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles de ladite entente jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer ladite entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0612 Prolongement des rues des Calèches et du Calicot et construction de deux nouvelles rues - Secteur Camarades - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2019-112 (Abrogée par CV-2020-0368) (CT-2431714) — (Ra-2134)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9225–2675 *Québec inc.*, comprenant le prolongement des rues des Calèches et du Calicot et construction de deux nouvelles rues sur une longueur approximative de 665 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan projet de lotissement joint au sommaire décisionnel, ainsi que selon les conditions de l'entente jointe audit sommaire;
- 2° d'autoriser 9225–2675 *Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9225–2675 *Québec inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après avoir reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion avec 9225-2675 *Québec inc.* de l'entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles de ladite entente jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer ladite entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents

nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;

- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer deux noms pour les nouvelles rues réalisées et cédées à la Ville en application de l'entente;
- 9° d'autoriser un investissement de 145 910 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0613 Prolongement de la rue des Camarades et construction d'une nouvelle rue - Secteur Camarades - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2019-113 (Abrogée par CV-2020-0367) (Ra-2134)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Robko inc.*, comprenant le prolongement de la rue des Camarades et la construction d'une nouvelle rue sur une longueur approximative de 185 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan projet de lotissement joint au sommaire décisionnel, ainsi que selon les conditions de l'entente jointe audit sommaire;
- 2° d'autoriser *Robko inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Robko inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après avoir reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion avec *Robko inc.* d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles de ladite entente jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer ladite entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0614 **Adjudication d'un contrat pour la location avec entretien de camions à chargement latéral pour la collecte de porte en porte (Appel d'offres public 53245) - AP2019-448 (CT-2407931) — (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger à *Location de Camions Excellence PacLease*, division de *Camions Excellence Peterbilt inc.*, le contrat pour la location avec entretien de huit camions à chargement latéral et de deux camions à chargement arrière pour la collecte de porte en porte, pour une somme de 6 620 920,40 \$, excluant les taxes, selon l'option A incluant l'installation partielle du système *Effenco* sur six camions à chargement latéral et complète sur deux camions à chargement latéral, pour une période de 59 mois pour les camions à chargement latéral et de 20 mois pour les camions à chargement arrière, et ce, pour un début de location prévu le 1^{er} mai 2020, conformément à la demande publique de soumissions 53245 et à sa soumission du 21 février 2019, ainsi que celle négociée le 25 juin 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2025 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0615 **Adjudication de contrats pour la collecte et le transport des matières résiduelles - Arrondissements de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et de Charlesbourg, et rejet des soumissions pour la collecte et le transport des matières résiduelles - Arrondissement de Beauport (Appel d'offres public 60838) - AP2019-488 (CT-2419396, CT-2419596) — (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à *GFL Environnement inc.*, les contrats pour la collecte et le transport des matières résiduelles - Arrondissements de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (lot 1), pour une somme de 10 436 887,31 \$, excluant les taxes, et de Charlesbourg (lot 2), pour une somme de 9 214 958 \$, excluant les taxes, le tout relevant du processus de la gestion des matières résiduelles, sous la responsabilité de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, conformément à l'appel d'offres public 60838 et selon les prix unitaires de leur soumission révisée du 26 juin 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2024 par

les autorités compétentes;

- 2° d'annuler le lot 3 relatif à la collecte et le transport des matières résiduelles - Arrondissement de Beauport, relevant du Processus de la gestion des matières résiduelles, sous la responsabilité de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et de rejeter, à toutes fins que de droit, les soumissions reçues pour ce lot.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0616 Entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Québec en toutes lettres*, en 2019 - BE2019-055 (CT-2427960) — (Ra-2135)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une subvention de 275 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Québec en toutes lettres*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0617 Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation événements d'été de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Championnats du monde UCI de vélo de montagne du Mont–Sainte–Anne*, en 2019 - BE2019-089 (CT-2433186) — (Ra-2135)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Corporation événements d'été de Québec*, relative au versement d'une subvention de 50 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Championnats du monde UCI de vélo de montagne du Mont–Sainte–Anne*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Bureau des grands événements et le greffier de la Ville à signer ladite entente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0618 **Modification à la structure administrative et à l'effectif de la Direction générale - RH2019-632 (CT-RH2019-632) — (Ra-2135)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° d'approuver la structure administrative modifiée telle qu'illustrée par les organigrammes actuel et proposé (annexes 1 et 2) joints au sommaire décisionnel;
- 2° de transférer la responsabilité du Service des affaires juridiques et du Service du greffe et des archives de la Direction générale adjointe des services de soutien institutionnel, à la Direction générale;
- 3° de transférer la responsabilité de l'Office du tourisme de la Direction générale, à la Direction générale adjointe de la qualité de vie urbaine;
- 4° de transférer la responsabilité d'*ExpoCité* de la Direction générale, à la Direction générale adjointe des services de soutien institutionnel;
- 5° d'approuver le « Tableau des mouvements de main-d'œuvre » à l'annexe 3 joint audit sommaire;
- 6° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements budgétaires requis.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les rapports AP2019-270 à RH2019-624 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 4 juillet 2019.

CV-2019-0619 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour les travaux d'entrepreneur peintre - Peinture architecturale (Appel d'offres public 53348) - AP2019-270 (Ra-2133)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour les travaux d'entrepreneur peintre -

Peinture architecturale, de la date d'adjudication au 7 mai 2021, conformément à la demande publique de soumissions 53348 et aux prix unitaires de leurs lots respectifs, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes :

- Lot 1, 9110-9983 *Québec inc. (Avalex)*, selon sa soumission du 12 avril 2019;
- Lot 2, *Peinture Platinum inc.*, selon sa soumission du 12 avril 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0620 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, relative à un partenariat d'affaires par principe de subsidiarité pour l'exécution d'activités de mise en marché de la région porte d'entrée Québec pour 2019 - OT2019-007 (Ra-2133)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, relative à un partenariat d'affaires par principe de subsidiarité pour l'exécution d'activités de mise en marché de la région porte d'entrée Québec pour 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0621 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de contribution entre la Ville de Québec et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, relative au versement d'une subvention à la Ville de Québec pour sa promotion comme destination touristique - OT2019-008 (Ra-2133)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle

appuyée par appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, relativement au versement d'une subvention de 640 000 \$ par année, pendant trois ans, à la Ville de Québec, pour appuyer les efforts de l'*Office du tourisme de Québec* dans ses démarches de commercialisation de la région de Québec comme destination touristique et pour développer l'offre touristique, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° au directeur général de la Ville de Québec de signer ladite entente;
- 3° de l'affectation de la contribution de l'*Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec* au projet de commercialisation sur les marchés hors Québec et au développement de l'offre touristique.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0622 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relatif au dossier de cour SAI-Q-173773-1104 (Ville de Québec c. Succession Lejeune et Lise Cantin) - AJ2019-012 (CT-AJ2019-012) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation:

- 1° du règlement hors cour du dossier SAI-Q-173773-1104 pour la somme de 214 700 \$, plus les taxes si applicables, en capital, intérêt et frais, en ce qui concerne la *Succession Lejeune*, dont la somme de 168 400 \$ a déjà été versée à titre d'indemnité provisionnelle;
- 2° du règlement hors cour du dossier SAI-Q-173773-1104 pour la somme de 52 000 \$, plus les taxes si applicables, en capital, intérêt et frais, en ce qui concerne Madame Lise Cantin, dont la somme de 51 000 \$ a déjà été versée à titre d'indemnité provisionnelle;
- 3° du paiement d'une somme de 46 300 \$ à l'ordre de *Succession Lejeune*, et 1 000 \$ à l'ordre de Lise Cantin en guise de règlement complet et final;
- 4° aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, de signer, pour et au nom de la Ville de Québec, tous les documents requis et utiles pour donner effet au présent règlement, dont notamment l'avis de règlement et les transactions et quittances.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0623 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relatif au dossier 19-507 (RCD-878) opposant la Ville de Québec et Nathalie Chicoine et al - AJ2019-022 (CT-AJ2019-022) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du présent règlement hors cour en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais;
- 2° l'autorisation du paiement d'un montant de 520 000 \$, à l'ordre de *Cabinet Guy Bertrand en fidéicommiss*;

- 3° l'autorisation aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0624 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relatif au dossier de cour SAI-Q-173765-1104 (Ville de Québec c. Diane Boivin) - AJ2019-023 (Ct-AJ2019-023) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du règlement hors cour du dossier SAI-Q-173765-1104 pour la somme de 112 000 \$, plus les taxes si applicables, en capital, intérêts et frais;
- 2° au Service des finances de verser à Madame Diane Boivin la somme de 112 000 \$, plus les taxes si applicables, en guise de règlement complet et final;
- 3° aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, de signer, pour et au nom de la Ville de Québec, tous les documents requis et utiles afin de donner effet au présent règlement, dont notamment l'avis de règlement et la transaction et quittance.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0625 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour partiel relativement au dossier *Royal & Sun Alliance du Canada et Groupe Ledor inc., mutuelle d'assurance et Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Beauce-Etchemins, société mutuelle d'assurance générale et Desjardins assurances générales et La Personnelle, assurances générales c. Ville de Québec* (Dossier numéro : 19-507 (RCD-667-15)) - AJ2019-024 (CT-AJ2019-024) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de l'entente de règlement partiel et la transaction intervenues entre les demanderesses et la Ville de Québec dans le dossier 19-507 (RCD-667-15), selon les conditions substantiellement conformes à celles du projet de règlement hors cour partiel;
- 2° l'autorisation du paiement d'un montant de 626 386,72 \$ en guise de règlement en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, par

l'émission d'un chèque à l'ordre de *Carter Gourdeau en fidéicommiss*;

- 3° l'autorisation aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement, transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0626 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour partiel de l'action collective liée aux inondations de la rivière Lorette de 2005 (Dossier numéro : 19-507 (2113-961-01)) - AJ2019-025 (CT-AJ2019-025) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation, conditionnellement à l'approbation du tribunal, de l'entente de règlement et la transaction intervenues entre la partie demanderesse et la Ville de Québec dans le dossier C.S. 200-06-000063-068, selon les conditions et modalités substantiellement conformes à celles du projet de règlement hors cour;
- 2° l'autorisation du paiement d'un montant de 5 743 000 \$, par chèque ou virement, à l'ordre de *Deblois Avocats en fidéicommiss*, en guise de règlement du capital, des intérêts et de l'indemnité additionnelle;
- 3° l'autorisation aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement, transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0627 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres - Canopée - Automne 2019 (Appel d'offres public 60928) - AP2019-344 (CT-2425047, CT-2425048, CT-2425054, CT-2425055, CT-2425071, CT-2425074, CT-2426065) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, un montant de 102 000 \$ pour la fourniture et la plantation d'arbres;

2° l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres - *Canopée - Automne 2019*, et ce, de la date d'adjudication au 15 novembre 2019, conformément à la demande publique de soumissions 60928 et selon les prix soumis pour chacun des lots :

- Lot 1 : *Reboisement Les Cent Frontières inc.*, pour une somme de 192 405,30 \$, plus les taxes applicables, selon sa soumission du 6 juin 2019;
- Lot 2 : *Reboisement Les Cent Frontières inc.*, pour une somme de 88 355,50 \$, plus les taxes applicables, selon sa soumission du 6 juin 2019;
- Lot 5 : *Gaudreault et Frères inc.*, pour une somme de 107 889,05 \$, plus les taxes applicables, selon sa soumission du 28 mai 2019;
- Lot 6 : *Gaudreault et Frères inc.*, pour une somme de 117 504,80 \$, plus les taxes applicables, selon sa soumission du 28 mai 2019;
- Lot 8 : *Reboisement Les Cent Frontières inc.*, pour une somme de 118 567,40 \$, plus les taxes applicables, selon sa soumission du 6 juin 2019;
- Lot 9 : *Les Pelouses Intermodales inc.*, pour une somme de 106 745 \$, plus les taxes applicables, selon sa soumission du 28 mai 2019;
- Lot 10 : *Gaudreault et Frères inc.*, pour une somme de 129 961,30 \$, plus les taxes applicables, selon sa soumission du 28 mai 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0628 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels juridiques - Services d'enquêteur pour plaintes d'harcèlement psychologique (Dossier 53279) - AP2019-370 (Ra-2134)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 100 000 \$, plus les taxes applicables, au contrat adjudgé selon la délégation de pouvoirs en vigueur à la 9304-6514 *Québec inc. (Jean Rosa consultant)*, pour des services d'enquête administrative et d'enquête d'harcèlement psychologique, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0629 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication des contrats pour la fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout (Appel d'offres public 53225) - AP2019-373 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication aux firmes suivantes des contrats pour la fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout, de la date d'adjudication jusqu'au 30 avril 2021, conformément à la demande publique de soumissions 53225 et aux prix unitaires de leur soumission pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021, par les autorités compétentes :

- Lots 1, 9, 11 et 14 - *Emco Corporation*, selon sa soumission du 7 mai 2019;
- Lot 3 - *Wolseley Canada inc.*, selon sa soumission du 1^{er} mai 2019;
- Lots 4 et 6 - *Aqua-Mécanique inc.*, selon sa soumission du 14 mai 2019;
- Lot 7 - *Forterra conduite sous pression*, selon sa soumission du 14 mai 2019;
- Lot 13 - *Réal Huot inc.*, selon sa soumission du 13 mai 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0630 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la location de chargeuses sur pneus et de niveleuses articulées (2 lots) (Appel d'offres public 53681) - AP2019-397 (CT-2430125, CT-2430209) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication à *Nortrax Québec inc.*, du contrat pour la location de huit chargeuses sur pneus (Lot 1) et de trois niveleuses articulées (Lot 2), du 15 novembre 2019 au 15 avril 2022, pour une somme de 1 297 800 \$, plus les taxes applicables, conformément à la demande publique de soumissions 53681 et selon les prix de sa soumission du 27 mai 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0631 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des travaux de plomberie et de chauffage sur différents bâtiments (Appel d'offres public 60906) - AP2019-412 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication à *Boucher Lortie inc.*, du contrat pour des travaux de plomberie et de chauffage sur différents bâtiments, de la date d'adjudication jusqu'au 31 mai 2021, conformément à la demande publique de soumissions 60906 et aux prix unitaires de sa soumission du 10 juin 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0632 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du Centre de services partagés du Québec pour les accès numériques à débit primaire (PRI) (Dossier 61181) - AP2019-421 (CT-2431277) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements ou son représentant, de signer tous les formulaires requis par le *Centre de services partagés du Québec*, afin de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à cette entente contractuelle pour les accès numériques à débit primaire (PRI);
- 2° l'approbation de l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du *Centre de services partagés du Québec*, pour les accès numériques à débit primaire (PRI);
- 3° l'approbation d'une dépense estimée à 192 300 \$, plus les taxes applicables, pour les accès numériques à débit primaire (PRI), et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0633 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels - *Programme de recherche : Amélioration de la qualité et de la valeur du digestat produit par digestion anaérobique des boues municipales* (Dossier 61137) - **AP2019-425** (CT-2432191, CT-2432201) — (Ra-2134)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication à l'*Institut national de la recherche scientifique (INRS)*, du contrat de services professionnels - *Programme de recherche : Amélioration de la qualité et de la valeur du digestat produit par digestion anaérobique des boues municipales* pour une somme de 281 620 \$, exonérée de taxes, soit 210 000 \$ en contribution financière et 71 620 \$ en ressources humaines, conditionnellement à l'octroi à l'*Institut national de la recherche scientifique (INRS)* d'une contribution financière du *Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)*, pour la réalisation du projet, correspondant à une somme de 281 620 \$, selon des termes et conditions substantiellement conformes à ceux mentionnés à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des pour les années budgets 2020, 2021 et 2023 par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation aux directeurs du Service des approvisionnements, du Service du traitement des eaux et du Service des projets industriels et de la valorisation, de signer ladite entente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0634 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'exploitation du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec (Appel d'offres public 60923) - **AP2019-427** (CT-2415070) — (Ra-2134)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication à *Gestion Sanitaire M & M inc.*, du contrat pour l'exploitation du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec, du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 60923 et aux prix unitaires de sa soumission du 29 mai 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0635 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de services professionnels et techniques - Accompagnement et mise en oeuvre d'activités pour la réalisation du projet *Attraction d'investissements directs étrangers, de talents et d'entrepreneurs* (Dossier 61330) - AP2019-440 (CT-AP2019-440) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de la conclusion de l'entente avec *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec (QI)*, pour l'accompagnement et la mise en oeuvre d'activités pour la réalisation du projet *Attraction d'investissements directs étrangers, de talents et d'entrepreneurs*, pour une somme de 448 108 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation du projet, selon des termes et conditions substantiellement conformes à ceux mentionnés à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 470 500 \$, à même le *Fonds lié à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation des services décrits dans ladite entente;
- 3° l'autorisation au directeur du Service du développement économique et des grands projets, de signer ladite entente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0636 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le transport et la valorisation de boues municipales déshydratées (Appel d'offres public 52503) - AP2019-464 (CT-2431749) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication à *Englobe Corp.*, du contrat pour le transport et la valorisation de boues municipales déshydratées pour la période du 3 juillet 2019 au 28 mai 2021, conformément à la demande publique de soumissions 52503 et aux prix unitaires de sa soumission du 15 mai 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0637 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 513, rue Roussin, connu et désigné comme étant les lots 1 022 748 et 2 706 103 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2019-185 (CT-DE2019-185) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme de 1 959 850 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération pour l'acquisition des lots 1 022 748 et 2 706 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 513, rue Roussin, Québec, connu et désigné comme étant les lots 1 022 748 et 2 706 103 du même cadastre, d'une superficie totale de 17 315 mètres carrés, propriété de messieurs Richard Drolet et Denis Racine, pour une somme de 1 900 000 \$, plus les taxes applicables, incluant notamment une somme de 700 000 \$ pour le locataire des lieux, soit la compagnie *9012-5931 Québec inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0638 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'addenda au bail intervenu entre la Ville de Québec et la *Société en commandite Bouvier-Bertrand*, relatif à la location d'espaces de bureaux situés au 1020, rue Bouvier à Québec - Arrondissement des Rivières - DE2019-187 (CT-DE2019-167) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° d'une modification par un addenda, du bail, en vertu duquel la *Société en commandite Bouvier-Bertrand* loue à la Ville de Québec des espaces de bureaux d'une superficie totale de 16 168 pieds carrés, au lieu de 15 985 pieds carrés, pour lesquels des coûts supplémentaires en améliorations locatives d'une somme maximale de 375 000 \$, plus les taxes applicables, sont requis, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer ledit addenda.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0639 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour des travaux de compétence d'agglomération* - **IN2019-016** (CT-IN2019-016) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant de 800 000 \$, à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, qui sera disponible pour la création de projets de compétence d'agglomération, afin de réaliser des travaux d'entretien sur les voies publiques visées par le *Programme d'entretien des chaussées 2019*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0640 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Plan d'intervention 2018 pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville de Québec* au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - **IN2019-019** (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de prendre acte, d'approuver et de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte, l'approbation et l'autorisation du dépôt du *Plan d'intervention 2018 pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville de Québec*, en date du 2 octobre 2018, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires IN2019-020, IN2019-021, IN2019-022, IN2019-024, IN2019-025, IN2019-026, IN2019-027, IN2019-028, IN2019-029 et IN2019-030 soient soumis en bloc pour adoption.

CV-2019-0641 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (Dossier 2016127) - [IN2019-020](#) (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTU), pour le dossier numéro 2016127.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0642 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (Dossier 2016135) - [IN2019-021](#) (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTU), pour le dossier numéro 2016135.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0643 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (Dossier 2016136) - [IN2019-022](#) (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires

municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)*, pour le dossier numéro 2016136.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0644 **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (Dossier 2016153) - Autorisation de soumettre au conseil d'agglomération - IN2019-024 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)*, pour le dossier numéro 2016153.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)*, pour le dossier numéro 2016153.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0645 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (Dossier 2016155) - IN2019-025 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)*, pour le dossier numéro 2016155.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0646 **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (Dossier 2016156) - Autorisation de soumettre au conseil d'agglomération - IN2019-026 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)*, pour le dossier numéro 2016156.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)*, pour le dossier numéro 2016156.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0647 **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (Dossier 2016157) - Autorisation de soumettre au conseil d'agglomération - IN2019-027 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)*, pour le dossier numéro 2016157.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)*, pour le dossier numéro 2016157.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0648 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (Dossier 2016160) - IN2019-028 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTU), pour le dossier numéro 2016160.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0649 **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (Dossier 2016163) - Autorisation de soumettre au conseil d'agglomération - IN2019-029 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTU), pour le dossier numéro 2016163.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTU), pour le dossier numéro 2016163.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0650 **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (Dossier 2016166) - Autorisation de soumettre au conseil d'agglomération - IN2019-030 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et

le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)*, pour le dossier numéro 2016166.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)*, pour le dossier numéro 2016166.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0651 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la réception d'un montant pour une aide financière octroyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour répondre aux besoins de l'Agglomération de Québec, liés à la légalisation du cannabis - PA2019-069 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte de la réception de la somme de 1 390 275 \$, pour une aide financière octroyée à l'Agglomération de Québec en date du 29 mars 2019, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis;
- 2° l'autorisation d'un ajout budgétaire au montant de 1 390 275 \$ et son affectation à un projet répondant aux besoins liés à la légalisation du cannabis.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0652 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une subvention à la Ville de Lac-Delage pour un projet de drainage urbain innovateur - PA2019-078 (CT-2430419) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du versement d'une subvention de 159 750 \$, à la Ville de Lac-Delage pour un projet de drainage urbain innovateur.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0653 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des services professionnels et techniques et le personnel requis aux fins de déterminer les travaux nécessaires pour l'implantation de conduites pour revaloriser la vapeur produite par l'incinérateur de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1281 - PV2019-007 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des services professionnels et techniques et le personnel requis aux fins de déterminer les travaux nécessaires pour l'implantation de conduites pour revaloriser la vapeur produite par l'incinérateur de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1281;
- 2° l'appropriation d'un montant de 290 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1281. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0654 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, pour la finalisation de l'analyse des impacts potentiels de la valorisation énergétique de l'incinérateur de la Ville de Québec - PV2019-009 (CT-PV2019-009) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, un montant de 50 000 \$ pour les

honoraires supplémentaires requis, pour la finalisation de l'analyse des impacts potentiels de la valorisation énergétique de l'incinérateur de la Ville de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0655 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du rapport d'activités couvrant les années 2016–2017–2018 du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec - PI2019-004 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du rapport d'activités couvrant les années 2016-2017-2018 du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec desservant l'agglomération de Québec, et sa transmission au ministère de la Sécurité publique.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0656 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2019-537 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires et l'adoption de ladite nomenclature des emplois modifiée;
- 2° de la modification des titres d'emplois des employés visés par cette modification.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0657 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination du directeur par intérim du Service de la gestion des équipements motorisés - RH2019-552 (CT-RH2019-552) — (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Pierre St-Michel (ID. 150494), directeur général adjoint des services de soutien institutionnel, pour agir à titre de directeur par intérim du Service de la gestion des équipements motorisés, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0658 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le chemin Sainte-Foy - Arrondissement de La Cité-Limoilou - TM2019-134 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le chemin Sainte-Foy, côté sud, au niveau du tronçon compris entre l'avenue de Vimy et l'avenue Marois, où les normes suivantes sont en vigueur :

- « À partir de l'avenue de Vimy, en direction ouest, sur une distance de 44,5 m, l'arrêt d'un véhicule routier, à l'exception d'un autobus, est interdit. »

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

- « À partir de l'avenue de Vimy, en direction ouest, sur une distance de 74,5 m, l'arrêt d'un véhicule routier, à l'exception d'un autobus, est interdit. »

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la présidente Geneviève Hamelin quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Vincent Dufresne la remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 21 h 45.

CV-2019-0659 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande d'aide financière au programme *Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal* du ministère des Transports du Québec - TM2019-140 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au programme *Plan d'intervention de*

sécurité routière en milieu municipal, du ministère des Transports du Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0660 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec - Contrats débutant en 2018 - Zone 6C003 (Appel d'offres public 52218) - AP2019-444 (CT-2432160) — (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 250 181 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *Inter-Cité Construction ltée*, en vertu de la résolution CA6-2018-0204 du 22 août 2018, relativement au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 6C003 du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2023, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0661 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec - Contrats débutant en 2018 - Zone 5C039 (Appel d'offres public 52218) - AP2019-450 (CT-2432214) — (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 213 034,95 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *Charles-Auguste Fortier inc.* en vertu de la résolution CA5-2018-0160 du 30 août 2018, relativement au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 5C039 du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2023, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la présidente Geneviève Hamelin reprend son siège. Il est 21 h 56.

CV-2019-0662 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec* relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France*, en 2019 - BE2019-081 (CT-2431788) — (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relative au versement d'une subvention de 150 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0663 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Jeunes musiciens du monde* relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Fonds de développement des territoires*, pour réaliser le projet *Acquisition et réaménagement d'un bâtiment pour l'école de musique de Québec et le siège social de Jeunes musiciens du monde* - DE2019-127 (CT-DE2019-127) — (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Jeunes musiciens du monde* relative au versement d'une subvention maximale de 300 000 \$, dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* (FDT), pour réaliser le projet *Acquisition et réaménagement d'un bâtiment pour l'école de musique de Québec et le siège social de Jeunes musiciens du monde*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 300 000 \$, à même le *Fonds de développement des territoires* (FDT) pour la réalisation de ce projet.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0664 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec* relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* et du budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Québec, pour permettre à l'*Administration portuaire de Québec* la construction d'un nouveau terminal de croisière permanent au quai 30 du port de Québec - **DE2019-149** (CT-DE2019-149) — (Ra-2135)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 3 000 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la construction d'un nouveau terminal de croisière permanent au quai 30 du port de Québec;
- 2° l'autorisation du virement d'une somme de 2 000 000 \$ provenant du poste contingent d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service du développement économique et des grands projets, à l'activité 3647006 - *Gérer les fonds, les subventions et les prêts*, pour permettre à l'*Administration portuaire de Québec* la construction d'un nouveau terminal de croisière permanent au quai 30 du port de Québec;
- 3° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec* relative au versement d'une subvention maximale de 5 000 000 \$, pour permettre à l'*Administration portuaire de Québec* la construction d'un nouveau terminal de croisière permanent au quai 30 du port de Québec.

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0665 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Polynergie inc.* relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démonstration de l'utilisation de carburants pyrolytiques issus de matières résiduelles de plastique, pour des véhicules et autres engins motorisés* - **DE2019-160** (CT-DE2019-160) — (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 234 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Polynergie inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 234 000 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démonstration de l'utilisation de carburants pyrolytiques issus de matières résiduelles de plastique, pour des véhicules et autres engins motorisés*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0666 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *ABB inc.* relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Projets majeurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Consolidation de l'entreprise comme centre d'excellence en mesures et analyses* - **DE2019-161** (CT-DE2019-161) — (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 710 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *ABB inc.* relative au versement d'une subvention maximale de 710 000 \$, dans le cadre du volet *Projets majeurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Consolidation de l'entreprise comme centre d'excellence en mesures et analyses*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0667 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Les Celliers Intelligents inc.* relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation de la plateforme Alfred Pro* - **DE2019-162** (CT-DE2019-162) — (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Celliers Intelligents inc.* relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation de la plateforme Alfred Pro*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0668 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention de financement entre la Ville de Québec et *ALIAS, ligne de signalement inc.* relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour réaliser le projet *Mise en oeuvre du plan de commercialisation et de développement de l'entreprise* - **DE2019-175** (CT-DE2019-175) — (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion d'une convention de financement entre la Ville de Québec et *ALIAS, ligne de signalement inc.* relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 175 000 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement (FLI)*, pour réaliser le projet *Mise en oeuvre du plan de commercialisation et de développement de l'entreprise*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention de prêt jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 175 000 \$, à même le *Fonds local d'investissement (FLI)* pour la réalisation de ce projet.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0669 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les avenants au bail intervenu entre la Ville de Québec et la *Société en commandite Dominion Corset*, relatif à la location d'espaces de bureaux situés au 295, boulevard Charest à Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-186 (CT-DE2019-186) — (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de deux avenants au bail, en vertu duquel la *Société en commandite Dominion Corset* loue à la Ville de Québec des espaces de bureaux d'une superficie totale de 50 561 pieds carrés, au lieu de 50 097 pieds carrés, pour lesquels des coûts supplémentaires en améliorations locatives d'une somme maximale de 500 000 \$, plus les taxes applicables, sont requis, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux avenants joints au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer lesdits avenants au bail.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould quitte définitivement la séance. Il est 22 h 14.

CV-2019-0670 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement à la rue Dorchester et au boulevard Charest Est, R.A.V.Q. 1278 - PA2019-084 (Ra-2135)***

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement à la rue Dorchester et au boulevard Charest Est, R.A.V.Q. 1278.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Vincent Dufresne, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0671 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec 2019-2023 - RH2019-569* (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° au Service des ressources humaines de modifier ladite convention collective, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 3° au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0672 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec 2019-2023 - RH2019-572* (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec*, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° au Service des ressources humaines de modifier ladite convention collective, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 3° de la régularisation de 91 postes temporaires en postes réguliers au Service de police, selon ce qui est prévu à l'annexe 3.1. jointe à ce même sommaire;
- 4° de la régularisation de 26 constables à des postes de sergents-détectives, d'un constable à un poste de lieutenant-détective et d'un constable à un poste de sergent de patrouille, selon ce qui est prévu à l'annexe 3.2. jointe audit sommaire;
- 5° de la régularisation du statut des 157 constables temporaires avec le statut de constables réguliers, selon ce qui est prévu à l'annexe 3.3. jointe à ce même sommaire;
- 6° au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0673 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés de stationnement d'ExpoCité 2019-2023* - RH2019-576 (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés de stationnement d'ExpoCité*, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le document joint au sommaire décisionnel;
- 2° au Service des ressources humaines de modifier ladite convention collective, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 3° au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0674 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec inc.* 2019-2023 - RH2019-600 (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° au Service des ressources humaines de modifier ladite convention collective, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 3° au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0675 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la démission de monsieur Martin Caron (ID. 123954), directeur du Service des technologies de l'information - RH2019-608 (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la démission de monsieur Martin Caron (ID. 123954), qui occupe un poste de directeur de service (D080), poste no 37072, au Service des technologies de l'information, avec effet le 10 août 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0676 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Claude Morrissette (ID. 014836) à titre de directeur par intérim du Service des technologies de l'information - RH2019-612 (CT-RH2019-612) — (Ra-2135)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de

monsieur Claude Morrissette (ID. 014836), employé permanent, à titre de directeur par intérim du Service des technologies de l'information (D051), classe DS1 avec sécurité d'emploi, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0677 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la retraite, le 1^{er} août 2019, de madame Rhonda Rioux (ID. 025286), directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales - RH2019-624 (Ra-2135)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la retraite de madame Rhonda Rioux (ID. 025286), directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales (poste no 44734), le 1^{er} août 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2019-0678 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des permis et certificats délivrés en vertu d'autres règlements municipaux, R.V.Q. 2787, et dépôt du projet de règlement - PA2019-108 (Ra-2134)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens

et de services et les autres frais afin d'apporter certains ajustements à la tarification des permis et certificats délivrés en vertu du Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme. Ce règlement est également modifié afin d'édicter la tarification aux fins de la délivrance d'un permis de branchement d'eau potable ou d'égout requis en vertu du Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-0679 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la zone 64162Ip, R.V.Q. 2790 - PA2019-110 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la zone 64162Ip, R.V.Q. 2790.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0680 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la zone 64162Ip, R.V.Q. 2790 - PA2019-110 (Ra-2134)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* afin que dans la zone 64162Ip, la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement soit assujettie à l'obligation préalable de conclure une entente relativement à la réalisation des infrastructures relatives à la mise en oeuvre du plan directeur de gestion des eaux pluviales du bassin versant du ruisseau Sainte-Barbe. Cette zone est située approximativement à l'est de la rue John-Simons, au nord de l'avenue Chauveau et à l'ouest de la rue de l'Aquilon et du ruisseau Sainte-Barbe. En outre, le règlement prévoit que la ville prend à sa charge la totalité des coûts relatifs à la réalisation des infrastructures.

Adoption des règlements

CV-2019-0681 **Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'affichage, R.V.Q. 2745, tel que modifié - PA2019-102 (Ra-2134)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'affichage*, R.V.Q. 2745, tel que modifié.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0682 *Règlement sur des travaux d'infrastructures relatifs à la correction des branchements de services inversés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2777 - **AE2019-002** (Ra-2131)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'infrastructures relatifs à la correction des branchements de services inversés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2777.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0683 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux normes de stationnement*, R.V.Q. 2781 - **PA2019-082** (Ra-2131)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux normes de stationnement*, R.V.Q. 2781.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0684 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification aux fins de la délivrance d'un permis de stationnement sur rue de la catégorie travailleur dans la zone T-6, R.V.Q. 2783 - **TM2019-083** (Ra-2131)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification aux fins de la délivrance d'un permis de stationnement sur rue de la catégorie travailleur dans la zone T-6, R.V.Q. 2783.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0685 *Règlement modifiant le Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie relativement à la réalisation des essais au colorant par la Ville de Québec, R.V.Q. 2785 - **IN2019-018** (Ra-2131)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie relativement à la réalisation des essais au colorant par la Ville de Québec, R.V.Q. 2785.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la présidente déclare la séance close à 22 h 31.

Geneviève Hamelin
Présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

Vincent Dufresne
Vice-président

SO/ir